



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à quatorze heures trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-sept juillet deux mil vingt, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Frédéric CANTO, Frédéric WEISZ, Jean-Jacques BRUMENT, Annie PIMONT, François LEFEBVRE (à partir de la question n°6), Daniel LEFEBVRE, Imelda VANDECANDELAERE, Emmanuel CARU-CHARRETON, Florent BUSSY, Guy SENEAL, Jean-Claude GROUT, Christophe LOUCHEL, Dominique PATRIX, Maryline FOURNIER, Isabelle POULAIN, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR (jusqu'à la question n°40), François GARRAUD, Marie-Luce BUICHE, Laëtitia LEGRAND, Véronique SENEAL, Luc DESMAREST, Brigitte HAMONIC, Sarah KHEDIMALLAH, Nathalie PARESY, Stéphanie ROBY, André GAUTIER, Annie OUVRY, Dominique GARCONNET, Carole MAUVIARD, Antoine BRUMENT, Alain MARATRAT, Pascale GUILBERT, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE (jusqu'à la question n°24), Annick BEURAIN, Marie-Laure DELAHAYE, Véronique DEPREUX (suppléante de Olivier DE CONIHOUT), Yoann COLLIN.

Absents : François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°5), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°41, donne procuration à Isabelle DUBUFRESNIL), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Patricia RIDEL (donne procuration à Luc DESMAREST), Joël MENARD (donne procuration à François LEFEBVRE, à partir de la question n°6), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à François GARRAUD), Louis-Armand DE BEJARRY, Bérénice AMOURETTE (à partir de la question n°25, donne procuration à René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT (suppléé par Véronique DEPREUX).

Secrétaire de séance : Bérénice AMOURETTE.

**Madame Bérénice AMOURETTE a été désignée secrétaire de séance.**

### DÉLIBÉRATIONS – INSTANCES

#### **23-07-20/01 – Commissions transversales – Création (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (42 pour - 1 abstention), de :

- constituer 3 commissions de travail dans les compétences « Attractivité du territoire », « Qualité de vie » et « Transition numérique, écologique et solidaire »,
- fixer vingt-cinq personnes le nombre de membres par commission ,
- de dire que les conseillers municipaux des communes membres pourront siéger au sein des dites commissions transversales,
- de dire qu'en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire à condition que ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle,
- de dire que les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

**23-07-20/02 – Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente de Dieppe-Maritime – Election des membres (rapporteur : M. le Président)**

Il a été procédé à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres permanente de Dieppe-Maritime conformément aux articles L.1411-5 et L.1412-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée, les nominations ont pris effet immédiatement :

- Annie PIMONT (Titulaire),
- François LEFEBVRE (Titulaire),
- Patricia RIDEL (Titulaire),
- René DESPREZ (Titulaire),
- Dominique GARCONNET (Titulaire),
- François GARRAUD (Suppléant),
- Frédéric WEISZ (Suppléant),
- Daniel LEFEVRE (Suppléant),
- Pascale GUILBERT (Suppléante),
- Annie OUVRY (Suppléante).

Il a été pris acte :

- que le remplacement d'un titulaire ayant cessé définitivement ses fonctions est assuré par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de cette liste,
- que le remplacement du suppléant, devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- qu'il sera procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres permanente quand une liste sera dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,
- qu'en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

**23-07-20/03 – Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Election des membres (rapporteur : M. le Président)**

Il a été procédé à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public permanente de Dieppe-Maritime conformément aux articles L.1411-5 et L.1412-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée, les nominations ont pris effet immédiatement :

- Annie PIMONT (Titulaire),
- Alain MARATRAT (Titulaire),
- Patricia RIDEL (Titulaire),
- Frédéric WEISZ (Titulaire),
- André GAUTIER (Titulaire),
- François GARRAUD (Suppléant),
- Daniel LEFEVRE (Suppléant),
- Isabelle DUBUFRESNIL (Suppléante),
- Carole MAUVIARD (Suppléante),
- Isabelle POULAIN (Suppléante).

Il a été pris acte :

- que le remplacement d'un titulaire ayant cessé définitivement ses fonctions est assuré par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de cette liste,
- que le remplacement du suppléant, devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- qu'il sera procédé au renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Service Public permanente quand une liste sera dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,
- qu'en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

**23-07-20/04 – Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Création et désignation des membres (rapporteur : M. le Président)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la création de la Commission consultative des services publics locaux de Dieppe-Maritime pour la durée du mandat.

La composition de la Commission a été fixée à onze membres, à savoir :

- le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,
- cinq représentants du Conseil communautaire titulaires et cinq suppléants,
- cinq représentants d'associations locales ou d'usagers.

Ont été élus :

- Annie PIMONT (Titulaire),
- Alain MARATRAT (Titulaire),
- Patricia RIDEL (Titulaire),
- Frédéric WEISZ (Titulaire),
- André GAUTIER (Titulaire),
- François GARRAUD (Suppléant),
- Daniel LEFEVRE (Suppléant),
- Isabelle DUBUFRESNIL (Suppléante),
- Carole MAUVIARD (Suppléante),
- Isabelle POULAIN (Suppléante).

Ont été nommés les représentants des associations à savoir :

Qualité	Nom de l'organisme	Nom du représentant	Adresse
Association locale	Familles de France	Christian DEVIS	Hameau de Patteville – 76550 SAUQUEVILLE
Consommateur eau	Société GEVELOT INTRUSION	Didier VANECKER	Zone Industrielle – 76550 OFFFRANVILLE
Consommateur eau	Usager	Danièle MARTIN	La Vieille Grange – Chemin des Hortensias – 76119 VARENDEVILLE-SUR-MER
Consommateur transport	Collectif Dieppoise des personnes handicapées (CDPH)	Frédéric NOEL	Résidence Ile du Potte – 3, Rue tête de bœuf – 76200 DIEPPE
Consommateur transport	Club des personnes âgées d'Offranville	Nelly DELAUNAY	Rue Jehan Veron – 76550 OFFFRANVILLE

Monsieur le Président s'est vu délégué la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les projets précités ; cette saisine sera opérée par convocation adressée aux membres dans le délai de cinq jours francs avant la date de la réunion.

**23-07-20/05 – Pôle d'équilibre Territorial et Rural « Dieppe Pays Normand » - Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (40 voix pour chaque candidat, 2 abstentions et 1 non votant), ont été élus les 23 représentants de Dieppe-Maritime : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Frédéric CANTO, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Olivier DE CONIHOUT, Annie PIMONT, François LEFEBVRE, Frédéric WEISZ, Daniel LEFEBVRE, Imelda VANDECANDELAERE, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Florent BUSSY, Guy SENEAL, Jean-Claude GROUT, Christophe LOUCHEL, Dominique PATRIX, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR, Yoann COLLIN, Maryline FOURNIER, Alain MARATRAT et Sébastien JUMEL.

**23-07-20/06 – Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD) - Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat et 2 non-votants), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime :

• Titulaires :

- Pour la ville de Dieppe : Marie-Luce BUICHE, Véronique SENEAL, Laëtitia LEGRAND, Brigitte HAMONIC et Nathalie PARESY,
- Pour la commune d'Offranville : Catherine DELABRIERE et Bérénice AMOURETTE,
- Pour la commune d'Hautot-sur-Mer : Mélanie MAURIANGE et François BATOT,
- Pour la commune de Martin-Eglise : Françoise DEMONCHY et Pascale GUILBERT,
- Pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles : Gilbert BAUDER et Alain NOEL,
- Pour les autres communes membres de Dieppe-Maritime : Patrick BOULIER, Virginie BEAUDRY et Guy SENEAL,

• Suppléants :

- Pour la ville de Dieppe : Florent BUSSY, Joël MENARD, Sarah KHEDIMALLAH, Stéphanie ROBY et Emmanuelle CARU-CHARRETON,
- Pour la commune d'Offranville : Clémence DESBONNETS et Valentin DARCHE,
- Pour la commune d'Hautot-sur-Mer : Christine GODEFROY et Jocelyne HOUSARD,
- Pour la commune de Martin-Eglise : Ghislaine LEFEBVRE et Philippe DUPUIS,
- Pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles : Pricille CLEMENT et Anne-Marie ARTUR,
- Pour les autres communes membres de Dieppe-Maritime : Frédéric DUMOUCHEL DE PREMARE, Isabelle ABRAHAM et Maryline FOURNIER.

**23-07-20/07 – Syndicat Mixte « Ports de Normandie » - Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat, 1 abstention et 1 non votant), ont été élus les représentant de Dieppe-Maritime : Nicolas LANGLOIS représentant titulaire et Dominique PATRIX représentant suppléant.

**23-07-20/08 – Syndicat Mixte d’Enlèvement des Déchets Agglomération Rouennaise (SMEDAR) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat et 2 non-votants), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime :

- Représentants titulaires : Frédéric WEISZ, Nicolas LANGLOIS, Patricia RIDEL et Marie-Laure DUFOUR.
- Représentants suppléants : Stéphanie ROBY, Jean-Henri DUFILS, Florent BUSSY et Isabelle DUBUFRESNIL.

**23-07-20/09 – Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie (SBVSVS) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat et 2 non votants), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime :

- Représentants titulaires pour le collège GEMAPI et hors GEMAPI : Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Frédéric CANTO, Olivier DE CONIHOUT, Stéphane CARPENTIER, Marie-Laure DUFOUR et Bernard LE FRANCOIS.
- Représentants suppléants pour le collège GEMAPI et hors GEMAPI : Dominique PATRIX, Dominique PAUL, Daniel LECLERC, Christine MOUQUET, Laurent FLAMANT, Julien PRIEUR et Jérôme DODARD.

**23-07-20/10 – Syndicat du Bassin Versant de l’Arques (SBVA) - Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (42 voix pour chaque candidat, 1 blanc et 2 non votants), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime :

- Représentants titulaires : Nicolas LANGLOIS, Frédéric WEISZ, François LEFEBVRE, Franck MANGARD, Vincent PRIE, Dominique PAUL, Daniel LEFEBVRE, Alexandre CABOT, Alain MARATRAT, Pascal LEGOIS, Claude PETITEVILLE, Frédéric CANTO et Annie PIMONT,
- Représentants suppléants : Sébastien JUMEL, Patricia RIDEL, Joël MENARD, Véronique SENEAL, Patrick JOUEN et Alain RASSET.

**23-07-20/11 – Syndicat Interdépartemental de l’Eau Seine Aval (SIDESA) - Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (44 voix pour chaque candidat et 1 blanc), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime : Annie PIMONT représentante titulaire et Frédéric WEISZ représentant suppléant.

**23-07-20/12 – Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat et 2 non votants), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime : François LEFEBVRE, en tant que représentant titulaire, et Alain MARATRAT, en tant que représentant suppléant.

**23-07-20/13 – Commission Locale d’Information Nucléaire de Paluel-Penly (CLIN) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (44 voix pour chaque candidat et 1 non votant), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime : François GARRAUD, Philippe ALEXANDRE et Alain MARATRAT en tant que représentants titulaires et Frédéric WEISZ, Daniel LEFEVRE et Josiane VASSEUR en tant que représentants suppléants.

**23-07-20/14 – Comité de Direction de l’Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » (OTDM) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (42 voix pour chaque candidat, 2 blancs et 1 non votant), ont été élus les représentants titulaires et suppléants de Dieppe-Maritime :

- Représentants titulaires : Patrick BOULIER, Frédéric CANTO, Nicolas LANGLOIS, Jean-Jacques BRUMENT, Imelda VANDECANDELAERE, Maryline FOURNIER, Isabelle DUBUFRESNIL , Jean-Claude GROUT, Yoann COLLIN, Aline BAUTERS, Emmanuelle CARU-CHARRETON, François GARRAUD et Antoine BRUMENT.
- Représentants suppléants : Marie-Christine GUERARD, Christophe LOUCHEL, Véronique SENEAL, Carole MAUVIARD, René DESPREZ, Annie PIMONT, Marie-Laure DUFOUR, Alain MARATRAT, Daniel LEFEVRE, Joël MENARD, Sarah KHEDIMALLAH, Florent BUSSY et Catherine CORNILLOT.

**23-07-20/15 – Syndicat Mixte ATOUMOD – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à la majorité des suffrages exprimés (43 voix pour chaque candidat, 1 blanc et 1 non votant), ont été élus les représentants de Dieppe-Maritime : Daniel LEFEVRE, en tant que représentant titulaire, et Brigitte HAMONIC, en tant que représentante suppléante.

**23-07-20/16 – Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique (SMN) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

Par un premier vote, il a été décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Par un second vote, à l’unanimité, ont été élus les représentants de Dieppe-Maritime : Olivier DE CONIHOUT, en tant que représentant titulaire, et François LEFEBVRE, en tant que représentant suppléant.

**23-07-20/17 – RESSOURCES HUMAINES - Rapport sur la situation en matière d’égalité femmes-hommes (rapporteur : M. le Président)**

Il a été pris acte de la présentation du rapport de situation en matière d’égalité femmes/hommes au sein de Dieppe-Maritime.

**23-07-20/18 – RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs (rapporteur : M. le Président)**

A l’unanimité, il a été :

- Approuvé la création d’un emploi pour accroissement temporaire d’activité, au sein du service « Aménagement et Habitat », dans les conditions prévues à l’article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de l’agent recruté pour accroissement temporaire d’activité sur le fondement de l’article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Fixé l'indice de rémunération à l'indice brut 480 – indice majoré 416 de la grille indiciaire du grade de Technicien principal de 2ème classe,
- Autorisé la suppression des postes suivants : 1 poste contractuel de chargé d'opérations et 3 postes de saisonniers créés antérieurement pour l'Office de Tourisme,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

**23-07-20/19 – RESSOURCES HUMAINES - Versement d'une prime exceptionnelle aux agents du service collecte pour surcroît d'activité pendant la période d'urgence sanitaire (rapporteur : M. le Président)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le versement d'une prime exceptionnelle par mandat administratif, en juillet 2020, pour les agents du service « prévention et gestion des déchets » sur la base de 25 € par agent, par jour travaillé (en intégrant les jours de repos compensatoires), pour la période de confinement officielle du 17 mars au 10 mai 2020 inclus, dans la limite du plafond de 1 000 euros.

Il a été dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « déchets ménagers et assimilés ».

**23-07-20/20 – RESSOURCES HUMAINES - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (43 pour et 2 abstentions), il a été :

- Instauré un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Décidé de verser l'IFSE mensuellement et le CIA annuellement en une ou deux fractions,
- Autorisé Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus,
- Précisé que la délibération abroge les dispositions contraires ou qui n'existent plus contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitare,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets concernés.

**23-07-20/21 – FINANCES - Compte de gestion du Trésorier de Dieppe-Maritime pour l'exercice 2019 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été décidé :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier de Dieppe Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part s'agissant du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau, du service public de l'assainissement non collectif, des transports publics, des zones d'activités économiques, des déchets ménagers et assimilés ainsi que des budgets des services principal et commercialisation de produits touristiques de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime »,
- D'adopter le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier de Dieppe Municipale.

**23-07-20/22 – FINANCES - Comptes administratifs 2019 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (39 pour, 5 abstentions et 1 non votant), il a été :

- constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptes annexes pour les services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau, des transports publics, des zones d'activités économiques, des déchets ménagers et assimilés ainsi que les services principal et commercialisation de produits touristiques et dérivés de la régie de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, les identités de

valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**23-07-20/23 – FINANCES - Budget Principal et Budgets Annexes de Dieppe-Maritime – Affectation du résultat de l'exercice 2019 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (42 pour et 3 abstentions) d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement et d'exploitation du compte administratif du budget principal et de ses budgets annexes de Dieppe-Maritime pour l'exercice 2019.

**23-07-20/24 – FINANCES - Budget Principal de Dieppe-Maritime – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019 (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (44 pour et 1 abstention), il a été pris connaissance des cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2019 et constaté qu'elles sont conformes aux autorisations données par le Conseil communautaire.

**23-07-20/25 – FINANCES - Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

A la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), il a été :

- pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2020 du budget principal et des budgets annexes,
- pris acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes,
- adopté les orientations budgétaires 2020 sur la base du rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

**23-07-20/26 – FINANCES - Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été fixé, à la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), ainsi qu'il suit les différents taux et montants de fiscalité directe locale de son ressort pour 2020 :

Taxe	Taux pour 2020	Produit fiscal 2020 attendu
Cotisation foncière des entreprises :	23,02 %	5 071 766 €
Taxe d'habitation :	8,28 %	4 486 849 €
Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %	0,00 €
Taxe sur le foncier non bâti :	1,92 %	17 103 €

**23-07-20/27 – FINANCES - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Fixation des taux pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été fixé, à la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), ainsi qu'il suit les différents taux et montants de TEOM pour 2020, pour les différentes zones de taxation instituées :

Zones	Communes	Taux	Produits attendus
1	Ancourt	14,22%	51 121 €
2	Arques-la-Bataille	14,22%	291 201 €
3	Aubermesnil-Beaumais	14,22%	35 338 €
4	Colmesnil-Manneville	14,22%	10 761 €
5	Dieppe	14,00%	5 458 979 €
6	Grèges	14,22%	60 974 €
7	Hautot-sur-Mer	14,41%	278 940 €
8	Martigny	14,22%	29 705 €
9	Martin-Eglise	14,22%	156 276 €
10	Offranville	14,22%	311 631 €
11	Rouxmesnil-Bouteilles	14,21%	240 232 €
12	Saint-Aubin-sur-Scie	13,71%	112 122 €
13	Sainte-Marguerite-sur-Mer	13,79%	77 500 €
14	Sauqueville	14,22%	29 957 €
15	Tourville-sur-Arques	14,22%	97 592 €
16	Varengeville-sur-Mer	16,25%	215 854 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 458 183 €</b>

Il a été dit que ces recettes seront inscrites au budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés pour 2020.

**23-07-20/28 – FINANCES – Budget principal et budgets annexes de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise pour l'année 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions) :

- de voter le budget principal pour 2020 de la manière suivante :
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
  - Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
  - Sans opération.

- d'adopter le budget principal et ses budgets annexes pour 2020 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Budget principal</b>	26 340 233,14 €	14 177 685,03 €	<b>40 517 918,17 €</b>
<b>Eau</b>	3 200 801,36 €	3 887 553,34 €	<b>7 088 354,70 €</b>
<b>Assainissement collectif</b>	6 070 198,78 €	9 424 028,12 €	<b>15 494 226,90 €</b>
<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	96 603,98 €	59 197,75 €	<b>155 801,73 €</b>
<b>Déchets ménagers et assimilés</b>	9 454 567,28 €	4 532 457,15 €	<b>13 987 024,43 €</b>
<b>Transports</b>	5 837 517,20 €	819 483,86 €	<b>6 657 001,06 €</b>
<b>Z.A.E.</b>	919 003,00 €	498 121,62 €	<b>1 417 124,62 €</b>
<b>Total</b>	<b>51 918 924,74 €</b>	<b>33 398 526,87 €</b>	<b>85 317 451,61 €</b>

**23-07-20/29 – FINANCES - Budget Principal – Autorisations de programme et d’engagement – Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d’Investissement – Modificatif (rapporteur : M. le Président)**

A la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), il a été :

- approuvé la modification des autorisations de programme et d’engagement du PPI et PPF telle qu’exposée ci-dessus et détaillée en annexe,
- dit que les dépenses résultant de ces autorisations de programme et d’engagements seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget principal de Dieppe-Maritime selon l’échéancier prévisionnel ci-dessus et détaillé en annexe et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions.

**23-07-20/30 – FINANCES - Budget Eau 2020 – Autorisations de programme – Modificatif (rapporteur : M. le Président)**

A la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), il a été :

- Approuvé la modification des autorisations de programme n° 1 – Renouvellement canalisation 2014-2020 et n°2 – SDAPE 2015-2020 telles qu’exposées ci-dessus et détaillées en annexe,
- dit que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget Eau de Dieppe-Maritime selon l’échéancier prévisionnel indiqué ci-dessus et détaillé en annexe et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions.

**23-07-20/31 – FINANCES - Budget Assainissement 2020 – Autorisation de programme – Modificatif (rapporteur : M. le Président)**

A la majorité des suffrages exprimés (42 pour, 1 voix contre et 2 abstentions), il a été :

- approuvé la modification de l’autorisation de programme n° 1 telle qu’exposée ci-dessus,
- dit que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget assainissement de Dieppe-Maritime selon l’échéancier prévisionnel indiqué en annexe et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions.

**23-07-20/32 – FINANCES - Office de Tourisme – Subvention de fonctionnement pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

A l’unanimité, il a été :

- décidé de verser, pour 2020, une subvention de fonctionnement de 400 000 € au budget principal de l’EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime »,
- précisé que cette subvention sera versée à hauteur de 100 % dès que la présente délibération sera exécutoire après déduction des trois avances versées. Le montant du solde de la subvention à verser sera donc de 160 000 €,
- précisé que cette subvention pourra être réajustée en fin d’exercice au vu de l’estimatif du résultat,
- dit que la dépense est inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2020 et la recette au budget principal de l’EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » pour 2020.

**23-07-20/33 – FINANCES - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du prélèvement pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), d’adopter une répartition dérogatoire libre pour le prélèvement au titre de 2020 pour le FPIC.

**23-07-20/34 – FINANCES- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du reversement pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), d'adopter une répartition dérogatoire libre pour le reversement au titre de 2020 pour le FPIC.

**23-07-20/35 – FINANCES - Attributions de compensation provisoires aux communes pour 2020 – Versement par douzièmes (rapporteur : M. le Président)**

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre), il a été :

- modifié la délibération 17-12-19/39 du 17 décembre 2019,
- fixé le montant des attributions de compensation provisoires dues aux communes pour l'exercice 2020 à la somme totale de 6 984 113,98 €, dont le détail figure en annexe,
- précisé que le versement s'effectuera par douzièmes à compter du mois de janvier 2020,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2020.

**23-07-20/36 – FINANCES - Budget principal – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2016	232	Inscription conservatoire 2014-2015	43,77 €	Poursuite sans effet
2016	580	Inscription conservatoire contentieux	151,84 €	Poursuite sans effet
2016	723	Inscription école de musique 1 <sup>er</sup> trimestre 2016-2017	6,88 €	Poursuite sans effet
2016	472	Inscription école de musique 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016-2017	0,10 €	Reste à réaliser (RAR) inférieur seuil poursuite
<b>Total HT</b>			<b>202,59 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal pour l'exercice 2020.

**23-07-20/37 – FINANCES - Budget annexe des transports – Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrable et d'admettre en non-valeur la créance désignée ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2013	222	Participation transports scolaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2013-2014	85,18 €	Poursuite sans effet
<b>Total HT</b>			<b>85,18 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget transports pour l'exercice 2020.

**23-07-20/38 – FINANCES - Budget annexe des déchets ménagers et assimilés – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrable et d'admettre en non-valeur la créance désignée ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2018	739	Redevance spéciale année 2018	115,20 €	N'habite pas à l'adresse indiquée (NPAI) et demande de renseignement négative
2017	309	Redevance spéciale année 2017	126,40 €	N'habite pas à l'adresse indiquée (NPAI) et demande de renseignement négative
2015	613	Dégradation d'un conteneur le 31/12/2013	81,00 €	Poursuite sans effet
2016	435	Redevance spéciale année 2016	55,00 €	Poursuite sans effet
2017	195	Redevance spéciale 1 <sup>er</sup> semestre 2017	0,78 €	Reste à réaliser (RAR) inférieur seuil poursuite
<b>Total HT</b>			<b>378,38 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

**23-07-20/39 – FINANCES - Budget annexe des transports – Admission en non-valeur de créances éteintes (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été décidé d'admettre en non-valeur les créances éteintes désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2017	16	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2017	17	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2017	68	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2017	69	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	10	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	9	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	62	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	63	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2019	7	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2019	8	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2019	67	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2019	68	Part transport scolaire	39,00 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<b>Total TTC</b>			<b>468,00 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports pour l'exercice 2020.

**23-07-20/40 - FINANCES - Budget annexe des déchets ménagers et assimilés – Admission en non-valeur de créances éteintes (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été décidé d'admettre en non-valeur les créances éteintes désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en créances éteintes</i>
2014	586	Redevance spéciale 2014	83,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2015	246	Redevance spéciale 1 <sup>er</sup> semestre 2014	203,62 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2015	277	Redevance spéciale 2 <sup>ème</sup> semestre 2014	203,63 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2015	409	Redevance spéciale 1 <sup>er</sup> semestre 2015	203,62 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2015	592	Redevance spéciale 2 <sup>ème</sup> semestre 2015	203,63 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	565	Redevance spéciale 1 <sup>er</sup> semestre 2016	203,63 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	566	Redevance spéciale 2 <sup>ème</sup> semestre 2016	203,63 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	755	Redevance spéciale 2016	83,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	206	Redevance spéciale 1 <sup>er</sup> semestre 2017	203,63 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2017	404	Redevance spéciale 2017	591,61 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Justification d'admission en créances éteintes</i>
2018	990	Redevance spéciale 2018	69 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	381	Redevance spéciale 2016	37,62 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2018	7	Redevance spéciale 2017	37,62 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<b>Total TTC</b>			<b>2 328,72 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

**23-07-20/41 – EAU POTABLE - Rapport sur le choix du mode de gestion du service public d'eau potable de l'agglomération de Dieppe-Maritime (rapporteur : Mme Annie PIMONT) :**

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Frédéric CANTO ne prenant pas part au vote), il a été :

- approuvé le rapport de Monsieur le Président, ci-annexé, sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de l'agglomération de Dieppe-Maritime,
- décidé de déléguer sous forme de concession le service public d'eau potable de l'agglomération pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- approuvé le contenu des caractéristiques des pre

- stations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de service public en application des articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**23-07-20/42 – ASSAINISSEMENT - Rapport sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif de l'agglomération de Dieppe-Maritime (rapporteur : Mme Annie PIMONT) :**

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Frédéric CANTO ne prenant pas part au vote), il a été :

- approuvé le rapport de Monsieur le Président, ci-annexé, sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de l'agglomération de Dieppe-Maritime,
- décidé de déléguer sous forme de concession le service public d'assainissement collectif de l'agglomération pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales,
- autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de service public en application des articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**23-07-20/43 – EAU POTABLE - Mise à jour de la convention cadre d'occupation du domaine public pour l'installation d'antennes et d'équipements radiotéléphoniques sur les sites des réservoirs d'eau potable (rapporteur : Mme Annie PIMONT) :**

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Frédéric CANTO ne prenant pas part au vote), il a été :

- fixé à 6 000 € HT le montant de la redevance annuelle des opérateurs de téléphonie mobile pour l'installation d'antennes et d'équipements radiotéléphoniques sur les sites des réservoirs d'eau potable de Dieppe-Maritime,
- appliqué ce montant à l'ensemble des conventions d'occupation du domaine public conclues avec les opérateurs de téléphonie mobile au fur et à mesure de leur renouvellement et pour les nouvelles demandes,
- approuvé la convention cadre d'occupation de domaine public pour l'installation d'antennes et d'équipements radiotéléphoniques sur les sites des réservoirs d'eau potable ci-annexée,
- autorisé le Président à signer les conventions à intervenir,
- dit que la recette en résultant sera inscrite au budget annexe de l'eau.

**23-07-20/44 – AMÉNAGEMENT - Acquisition de la parcelle ZB40 auprès de la commune de Martin-Eglise (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

A l'unanimité, il a été :

- approuvé l'acquisition de la parcelle ZB40 auprès de la commune de Martin-Eglise, pour un montant de 185 000 €,
- approuvé le remboursement à la commune de Martin-Eglise des frais inhérents à la vente et engagés par la commune depuis l'acquisition sur présentation de justificatifs,
- décidé de la rédaction de l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- désigné François LEFEBVRE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat, pour représenter Dieppe-Maritime à la signature de l'acte,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

**23-07-20/45 – AMÉNAGEMENT - Fonds de concours – Restauration de la verrière de l'église Saint-Martin à Tourville-sur-Arques (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

A l'unanimité, il a été accordé un fonds de concours à la commune de Tourville-sur-Arques d'un montant de 1 196,33 € maximum pour la restauration de la verrière de l'église Saint-Martin et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

**23-07-20/46 – AMÉNAGEMENT - Fonds de concours – Aménagement des abords du pôle scolaire de Martin-Eglise (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été accordé un fonds de concours à la commune de Martin-Eglise d'un montant de 48 032,60 € maximum pour l'aménagement des abords du pôle scolaire et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

**23-07-20/47 – POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville 2015-2022 – Adoption de la programmation 2020 (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

A l'unanimité, il a été :

- approuvé la programmation 2020 du Contrat de ville 2015-2022 en annexe de la présente délibération ainsi que les demandes de conventions pluriannuelles d'objectifs,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent,
- décidé d'attribuer aux organismes partenaires du Contrat de Ville les subventions pour les montants maximum indiqués ci-dessus dans le cadre de la programmation 2020 et figurant dans l'annexe n°1,
- décidé d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2020.

**23-07-20/48 – POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville 2015-2022 – Adoption de la programmation 2020 (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

A l'unanimité, il a été :

- attribué à la commune de Dieppe une subvention d'un montant maximum de 17 164,17 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent,
- décidé d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2020.

**23-07-20/49 – CULTURE - DIEPPE SCENE NATIONALE (DSN) – Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2023 – Convention d'objectifs 2020 cadrant l'attribution d'une subvention (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été :

- attribué une subvention de 150 000 € maximum à l'association Dieppe Scène Nationale pour soutenir son activité 2020,
- autorisé Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière 2020 actée et tout autre document y afférent,
- autorisé Monsieur le Président à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs multipartite à intervenir, destinée à fixer les objectifs artistiques, culturels et les actions liées aux projets 2020-2023, et à en préciser les modalités d'exécution et de mise en œuvre,
- inscrit cette dépense au budget 2020.

**23-07-20/50 – CULTURE - Académie Bach – Convention d'objectifs 2020 – Attribution d'une subvention 2020 (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été :

- décidé d'accorder à l'association Académie Bach, pour la réalisation de son projet 2020, une subvention annuelle de soutien à l'activité d'un montant maximal de 70.000 €,
- autorisé Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée pour 2020 et tout autre document afférent,
- inscrit cette dépense au budget 2020.

**23-07-20/51 – CULTURE - Lecture publique – Gratuité d'accès aux bibliothèques - Remboursement au profit des communes de Dieppe, Martigny et Grèges pour 2019 (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, il a été décidé :

- d'effectuer un remboursement en faveur de la Ville de Dieppe à hauteur de 39 642 €,
- d'effectuer un remboursement en faveur de la commune de Martigny à hauteur de 145 €,
- d'effectuer un remboursement en faveur de la commune de Grèges à hauteur de 450 €,

Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions encadrant le remboursement des communes de Dieppe, Martigny et Grèges et il a été dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

**23-07-20/52 – COMMANDE PUBLIQUE - Marché d'exploitation des installations thermiques – Election des membres de la CAO du groupement de commandes pour Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, ont été désignés parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Dieppe-Maritime Mme Annie PIMONT en tant que titulaire et M. René DESPREZ en tant que suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**23-07-20/53 – COMMANDE PUBLIQUE - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle multimodal et de ses abords (quais du Tonkin et Duquesne, ZAC Dieppe Sud et Parc F. Mitterrand) – Election des membres de la CAO du groupement de commandes pour Dieppe-Maritime (rapporteur : M. le Président)**

A l'unanimité, ont été désignés parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Dieppe-Maritime Mme Annie PIMONT en tant que titulaire et M. René DESPREZ en tant que suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

- **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 17h30.**

Affiché le 30/07/2020



Le Président,  
  
Patrick BOULIER